



Campagne IR, fusion de RAN... Compte rendu du CTL du 11 mai 2017

A l'ouverture de la séance, la délégation CGT a lu la **déclaration liminaire** suivante :

« Durant la campagne électorale celui qui allait devenir le nouveau président de la République et qui n'était alors que candidat a indiqué qu'il entendait « *simplifier de manière drastique* » le Code du travail par ordonnance.

Il a également formulé plusieurs propositions concernant la fonction publique : suppression de 120 000 postes de fonctionnaires, nouvelle réduction de 60 milliards de la dépense publique, évolution différenciée des rémunérations suivant le versant de la fonction publique, basculement des cotisations sociales vers la CSG, individualisation renforcée des rémunérations et promotion de la mobilité, assouplissement du système jugé « rigide » des corps, suppression du régime particulier de retraite par fusion dans un système unique par points.

La CGT condamne la procédure des ordonnances, s'oppose à toute nouvelle destruction du code du travail. Elle revendique l'abrogation de la loi El Khomri.

La CGT Fonction publique comme Finances Publiques poursuivra son action en défense des intérêts matériels et moraux des fonctionnaires en toute indépendance. Conformément aux orientations définies par ses congrès, la CGT n'aura de cesse de revendiquer : l'arrêt des suppressions d'emplois et les créations nécessaires, l'arrêt des politiques d'austérité, le maintien du point d'indice commun à toute la fonction publique, des mesures générales de relèvement des rémunérations, le maintien et l'amélioration du statut général et des statuts particuliers comme du régime particulier basé sur le code des pensions.

La CGT Finances publiques poursuivra son action pour la défense de la DGFIP, de ses emplois, de ses missions et de son réseau.

Depuis des années notre organisation syndicale avec l'ensemble des organisations syndicales a mis en garde la direction générale et les directions locales contre les conséquences des plans massifs de suppressions d'emplois et de restructurations.

Notre direction a perdu 500 emplois depuis la fusion. Elle a connu 26 restructurations en trois ans. Le sous-effectif est permanent ; les conditions de travail ne cessent de se détériorer.

A plusieurs reprises les sections syndicales ont accompagné des délégations de services ; pour l'essentiel leurs revendications n'ont pas été entendues. Le 4 mai les agents du SIP de Nanterre vous ont présenté leurs revendications en insistant sur l'urgence à pourvoir les postes vacants et à améliorer les conditions de travail. En vain.

Les agents du SIP de Nanterre-Rueil seront en grève le 15 mai 2017. Ils exigent :

- le pourvoi de tous les postes vacants : 5,4 C ; 3,7 B ; 1 A (chiffres donnés par la direction)
- l'attribution de 5 imprimantes en remplacement de celles défectueuses voire obsolètes
- une augmentation du budget fourniture par agent
- un accueil réellement sécurisé avec présence dissuasive du vigile en cas d'incident
- le renouvellement des chaises de bureau
- l'installation d'hygiaphones pour l'accueil généraliste et spécialisé.

Ils appellent leurs collègues à les rejoindre dans l'action.

Dans ce contexte général et particulier la direction choisit de faire régresser les droits des agents en réduisant à 5 le nombre de RAN contre 16 aujourd'hui (et 11 au 1/09/2017).

La CGT demande à la direction locale comme à la direction générale de prendre la mesure du mécontentement qui s'accumule, d'ouvrir de véritables négociations, de retirer son plan de réduction du nombre de RAN dans le 92 et de satisfaire les revendications des agents de Nanterre et celles qui seront portées en délégation demain. »

Les points suivants ont été abordés :

Campagne Impôt sur le Revenu

Bilan 2016 :

Dans le 92 : 175 000 usagers ont été accueillis pendant toute la campagne de printemps, soit une diminution de 12% qui peut s'expliquer par la suppression de la PPE. La campagne de paiement donne lieu à une réception supérieure (entre 250 000 et 300 000 contribuables). Une baisse constatée également à l'accueil téléphonique. 2016 a marqué le début de la généralisation de la déclaration en ligne. 2% des télédéclarations donnent lieu à des corrections du service.

Dispositif 2017 :

Il inclut la fiabilisation des informations relatives aux particuliers, notamment des coordonnées bancaires. La pause méridienne est maintenue pendant toute la période. L'accueil physique est, d'après les premières observations de la direction, encore en recul.

Si tous les déclarants concernés déposent bien en ligne, la part des télédéclarations devrait être portée à 65% du total des déclarations.

La CGT a souhaité que la relance au sujet des RIB manquants ne se fasse pas par téléphone mais soit strictement encadrée. La direction a répondu qu'une note DG, organisant cette relance de manière compatible avec Clic ESI et comportant l'identification de l'émetteur, venait de sortir et qu'elle était d'application immédiate pour tous les services concernés à compter du 15 mai.

Formation professionnelle : bilan 2016, plan 2017

Le nombre de jours de formation se situe toujours à un niveau élevé. Il est en légère baisse notamment en raison de la « rationalisation » des préparations à concours. L'e-formation se développe mais la non-validation reste importante : sur les 1844 inscrits seuls 1248 ont validé une formation. L'absentéisme s'élève pour les préparations aux concours à 9,64%, pour les formations présentielle à 6,76%. Afin de faire en sorte que les sessions soient remplies le jour venu, il est pratiqué une forme de « surbooking ». La direction explique l'absentéisme par des oublis, des maladies et très ponctuellement par des nécessités de service. Les stages à l'initiative du CHS sont particulièrement concernés par l'absentéisme. La rationalisation-réduction du nombre de jours pour les préparations à concours a été décidée par l'ENFIP.

Expérimentation de l'accès des PRS aux informations concernant les titulaires de marchés publics

Il s'agit de permettre d'appréhender les fonds versés à une entreprise titulaire d'un marché public, dans le cas où elle serait reliquataire de créances fiscales. Le PRS aura un accès aux applications Hélios et Chorus et pourra appréhender les fonds par un ATD auprès du comptable concerné.

Projet d'arrêté ministériel relatif aux procédures de recouvrement des créances patrimoniales applicables dans les futurs SPF-E de Nanterre et Vanves

Il est proposé de désigner dans cet arrêté les SIE d'Issy, Nanterre-Rueil et Neuilly. La CGT a fait remarquer que ces travaux vont retomber sur les SIE alors que les emplois sont transférés dans les SPF-E fusionnés.

Vote : CGT, FO : contre ; Solidaires, CFDT : abstention.

Réduction du nombre de Résidences d'Affectation Nationale (RAN)

La direction a présenté une nouvelle série de fusions de RAN avec effet au 1/09/2018 :

- dans le sud du département, fusion des RAN de Sceaux et Vanves ; de Sèvres-Saint-Cloud, Boulogne et Issy ;
- dans le nord du département : fusion des RAN de Colombes, Gennevilliers et Asnières ; de Neuilly et Suresnes.

En 2016 il y avait 16 RAN dans le 92. Au 1/09/2017 ce nombre sera réduit à 11. Suivant le projet présenté par la direction, **au 1/09/18 il ne restera plus que 5 RAN pour tout le 92**. Soit une réduction de plus des 2/3 en deux ans.

La délégation CGT a dénoncé ce nouveau recul.

Les engagements pris lors de la fusion sont piétinés. L'affectation est de moins en moins fine. Les règles d'affectation et de maintien à résidence en cas de restructuration et suppression d'emploi sont contournées.

Pour les agents, à l'occasion d'une mutation, le risque s'accroît d'une affectation sur une commune non souhaitée. De même en cas de restructuration ou de suppression de service.

Une affectation ALD, de règle pour tous les nouveaux agents C par exemple, couvrira un périmètre élargi. Or déjà actuellement, dans la direction, près d'un tiers des cadres C est affecté ALD. Après le mouvement de septembre, ce pourcentage devrait grimper encore.

La direction locale disposera d'un pouvoir accru pour affecter les agents en fonction uniquement des besoins de l'Administration, au sein de RAN dont le périmètre géographique aura doublé voire triplé.

Cela revient à développer la mobilité forcée. Les temps de trajets seront allongés, les frais de déplacements majorés. Cela se traduira par davantage de fatigue, de stress et de dépenses pour les agents !

Par exemple : la RAN de Vanves-Sceaux couvrira un territoire allant de Malakoff à Antony (16,7km), la RAN de Colombes-Gennevilliers-Asnières un territoire allant de Colombes à Clichy (9,7km), avec dans chaque cas des difficultés dans les réseaux de transports en commun.

Le regroupement des RAN (il faudrait parler plutôt de zones d'affectation) fragilise la garantie de maintien à résidence en cas de suppressions d'emplois ou de restructurations et facilitera le travail de l'administration au détriment des droits des agents.

La CGT a demandé un vote. La direction se retranchant derrière l'avis de la DG s'y est refusée.

Regroupement des services courrier de Vanves et Nanterre sur Nanterre

La direction a présenté son projet de regroupement motivé par sa volonté de réduire les coûts (tarifs renégociés avec la Poste, machines à affranchir et navettes en nombre réduit).

Toute l'activité courrier sera regroupée à Nanterre, Vanves récupérant l'intégralité des tournées vers la plate forme Paganini (Paris). La CGT s'est inquiétée du volume transféré (818 000 plis) sans emploi correspondant, rappelant que le service courrier de Nanterre était déjà en charge d'autres missions, et a demandé que toutes les modalités de l'opération soient présentées aux agents. Des questions restent en suspens : spécialisation des activités par sites, aménagement des locaux. La direction mise sur le développement de Clic ESI et « PES-ASAP » et a insisté sur la bonne présentation des plis attendue des services de base. La CGT a fait remarquer que cela faisait retomber une nouvelle charge de travail sur des services déjà frappés par les suppressions d'emplois et sous effectifs.

Questions diverses

ASR 2018

La CGT a demandé à connaître le contenu de l'Adaptation des Structures et du Réseau 2018. La direction répond que cela sera communiqué après le deuxième tour des élections législatives.

Fusion des départements 92 et 78

La CGT a également interrogé la direction sur l'information donnée par le journal Les Echos quant à une prochaine fusion des départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines et les conséquences pour nos services. La direction a répondu qu'il fallait rester prudent devant des annonces à caractère essentiellement politique, que les départements pouvaient fusionner certains de leurs services mais que, tant que les préfets des départements ne donneront pas leur feu vert, aucune fusion ne se fera.

Ordinateurs dans les Pôles de Contrôle et d'Expertise

Ces services seront dotés de micros portables en remplacement des fixes. La direction a précisé que les portables seront configurés VPN (accès portail métier) et que les périphériques (écran, clavier...) seraient conservés.

Devenir des OPH

L'OPH de Clichy a rejoint l'OPDH l'an dernier ; c'est également le cas de l'office de Suresnes. Au 1er janvier 2018 tous les OPH ont vocation à rejoindre le siège du territoire (dans le cadre de la Métropole du Grand Paris). Les opérations continueront à être gérées par le comptable actuel jusqu'au 1/09/2018 en raison des conséquences en positionnement des emplois. Et il y a des transferts des OPH vers les SEM (Malakoff, Sceaux, Bourg la Reine) qui conduisent au transfert des activités des trésoreries vers le privé et donc à des suppressions d'emplois. Ce qui fragilisera le réseau. L'OPDH n'est pas concerné par le rattachement aux territoires.

Transfert de la trésorerie de Levallois sur celle de Courbevoie

Les postes transférés seront occupés par des nouveaux agents. L'équipe de renfort sera sollicitée. La CGT a rappelé que la fusion s'accompagne d'une suppression d'emploi et va une fois de plus exiger de gros efforts de la part des agents. La TM de Levallois était une des plus grosses trésoreries du réseau. Les agents demandent que les postes vacants soient pourvus et l'abandon de la suppression de poste.

Les représentants et experts CGT au comité technique local :
Philippe Geoffre, Olivier Nau, Dominique Teixeira (titulaires) Saïda Sekrouf (expert).

POUR NOUS JOINDRE

Mail : cgt.ddfip92@dgifp.finances.gouv.fr

Site internet : <http://www.financespubliques.cgt.fr/92/>



BULLETIN D'ADHESION
CGT FINANCES PUBLIQUES 92
Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

Nom :

Prénom :

Date de naissance : .../.../.....

Catégorie : Grade :

Échelon : Numéro DGFIP :

Filière Fiscale Filière Gestion Publique

Adresse administrative :

.....

.....

Date : .../.../..... Signature :

A remettre : À un militant CGT de votre site

ou à renvoyer à : Syndicat CGT Finances Publiques, Centre des Finances Publiques de Montrouge, 18 rue Victor Hugo, 92121 Montrouge Cedex